

Rapport de commission du Conseil communal de Château-d'Oex portant sur le préavis 24/2026

« Demande de crédit pour une participation financière à des travaux de construction et de rénovation du Pôle santé du Pays-d'Enhaut »

La commission s'est réunie le mercredi soir 16 septembre en salle de la Municipalité en présence du syndic Pierre-François Mottier et du municipal Maximilien Stauber ; le conseil était représenté par les commissionnaires suivants : Mmes Myriam Stucki Tinouch, Anne-Isabelle Mottier et MM. Maxime Lenoir, 1^{er} membre, Jacques-François Pradervand et Jérôme Dauvillier.

Après les salutations d'usage, Maxime Lenoir propose de donner la parole à l'exécutif afin de présenter à chacun une vue globale du dossier « Hôpital – PSPE » en ce début de législature ; Maximilien Stauber se lance dans l'exercice avec précision et maîtrise.

La situation actuelle de l'hôpital n'est pas le fait d'une décision subite ou d'un événement déclencheur majeur; c'est la résultante d'une suite d'événements débutant il y a déjà plus de 20 ans.

2004 1^{ère} alerte majeure de l'ECA sur le bâtiment de l'hôpital, qui laisse présager des travaux de grande envergure représentant des sommes colossales ; à cette époque, le complexe de l'hôpital de Château-d'Oex abrite encore des lits « C », soit un secteur d'hébergement. Les dirigeants et responsables de l'époque tempèrent et l'ECA tolère ... pendant de nombreuses années.

2023 Ouverture du nouveau bâtiment des Gentianes, où l'hôpital transfère son secteur d'hébergement. L'ECA revient aussitôt à la charge en fixant strictement à fin 2028 le délai pour la mise aux normes du bâtiment de l'hôpital, devenu entre-temps une partie du PSPE - Pôle Santé du Pays-d'Enhaut.

Les exigences sont claires et encore plus fermement énoncées depuis le triste incident de Crans-Montana : il faut tout refaire.

A cette pression, déjà conséquente, vient s'ajouter celle de l'évolution des finances cantonales ;
Début 2025 Le vent cantonal est favorable, une levée de fond est organisée pour garantir les fonds propres nécessaires en vue de réaliser un nouvel hôpital. C'est alors que dans un revirement le Canton coupe de façon drastique dans le soutien qu'il avait annoncé, mettant l'hôpital au bord du gouffre.

Automne 2025 Le Canton annonce qu'il ne faut plus compter sur son cautionnement et qu'il faut abandonner le projet, faute de fonds cantonaux.

Dès lors, il reste maintenant un peu plus de deux ans pour créer de toutes pièces un nouveau projet : réaliste, réalisable et qui, surtout, corresponde aux besoins de la population du Pays-d'Enhaut.

Maximilien Stauber nous explique encore que l'idée de maintenir lits de soins, service d'urgence et services à la population est délicate ; aucun modèle hospitalier classique ne fonctionne dans nos conditions et les structures qui ferment le démontrent malheureusement de façon criante : en Suisse, 4 établissements hospitaliers par année ferment ou fusionnent ; pour 370 structures

fonctionnelles en 2000, il en reste 270 au dernier recensement de 2024. Cela correspond à une population moyenne de 33'000 personnes par hôpital ; on en est bien loin chez nous avec notre bassin de population de 5000 personnes. Cette tendance à la concentration devrait se poursuivre car selon les estimations il faut environ 45'000 personnes pour garantir le fonctionnement équilibré d'une structure hospitalière (niveau compétences principalement).

Si l'aspect financier joue un rôle dans cette évolution, le développement de la centralisation massive porte aussi une grande part de responsabilité, et ce bien au-delà du secteur de la santé .

Le défi est donc de développer une solution innovante qui permette à la fois de répondre aux besoins de soins essentiels de la population et d'obtenir le soutien du Canton ; la formule qui a été élaborée, en tenant compte du plus de points de détail possible, abouti à un système d'hospitalisation allégé, qui garantit - avec les moyens disponibles dans ce nouveau contexte- la sécurité du patient. Cette partie est, selon l'avis de tous les commissionnaires, bien décrite dans le préavis.

Les différents points ci-dessous relatent les éléments principaux de la discussion qui s'ensuit.

1. La question de l'implication des autres communes est soulevée par un membre de la commission car il n'est fait aucune mention dans le préavis d'une quelconque discussion avec Rossinière et Rougemont, alors que l'on parle d'un projet régional, au centre du débat de réaffectation d'aujourd'hui (hélicoptère et soutien à l'hôpital), aux projets de financement duquel elles ont d'ailleurs chacune participé.

Les municipaux nous assurent que ces communes suivent l'avancement du dossier aux côtés de Château-d'Oex et sont au courant par le biais du Conseil de fondation du PSPE ; mais afin de démontrer que la réflexion, le travail et les conséquences de ce préavis ont bien une portée régionale, il est demandé qu'un courrier soit envoyé à chacune des communes voisines pour

- Faire connaître l'engagement à venir de Château-d'Oex et
- Solliciter leur accord de principe sur ce projet en attendant leurs prises de position respectives.

Si le préavis implique notre commune uniquement, c'est parce qu'il y a une certaine urgence à réserver la structure modulaire disponible depuis juillet dernier ; pour assurer cette réservation, la société ERNE AG a adressé au PSPE une demande d'acompte de CHF 200'000.00, soit le 10% de la valeur d'achat, que ce dernier ne peut prendre en charge actuellement ; il s'est alors tourné vers les communes et Château-d'Oex a pu très rapidement développer et proposer le préavis dont nous débattons ce soir. Si cette occasion nous échappe, un achat à neuf coûterait deux fois et demie plus cher et se situerait probablement hors budget.

A relever encore : la structure en question a été construite en 2017, a servi d'hôpital gériatrique et elle est validée par l'ECA.

Un commissionnaire regrette l'absence de temps prévu à l'approche politique au sein du Grand Conseil, des Conseils communaux du Pays-d'Enhaut et avec la population à la suite de la prise de parole de Céline Baux, de la mobilisation et des pétitions déposées, et à la suite du rapport favorable émis par la Commission des pétitions du Grand conseil.

Maximilien Stauber répond que le préavis de ce jour est une réaction à l'urgence de l'instant ; le projet en cours de développement garantirait une viabilité d'une vingtaine d'années sans

difficultés majeures, offrant la latitude nécessaire au déploiement d'initiatives et de réflexions à plus long terme.

2. Concernant les promesses de dons, Maximilien Stauber nous explique que les personnes ayant déjà effectué des versements ont été contactées personnellement fin 2025 pour vérifier si leurs intentions restaient les mêmes malgré la réorientation du projet, et c'est le cas pour la majorité. Un sondage similaire sera effectué auprès des personnes ayant émis des promesses de dons.

3. La commission s'interroge aussi sur le maintien des prestations existantes comme laboratoire, radiologie, physiothérapie, dialyse, chimiothérapie, absentes du préavis.

La volonté du PSPE est de maintenir, et même si possible d'étoffer encore davantage, les prestations ambulatoires offertes à la population et aux médecins afin de rendre le site le plus attractif possible, comme le montrent les extraits du programme ci-après :

Les éléments-clé pris en compte dans le programme actuellement en étude sont les suivants :

- *Maintenir les médecins généralistes et rendre le site attractif pour d'autres prestataires : pédiatrie, gynécologie, psychologie, psychiatrie ou autres spécialités utiles au bassin de population ;*
- *Maintenir et valoriser l'expertise acquise au fil des années dans les activités paramédicales liées à la réadaptation, notamment en physiothérapie, ergothérapie et diététique, (...)*
- *Maintenir, lorsque les standards de sécurité peuvent être pleinement respectés, certaines prestations ambulatoires particulièrement appréciées par la population, notamment les chimiothérapies, immunothérapies et dialyses, afin de préserver une offre de proximité pour des prises en charge régulières et contraignantes en termes de déplacements – (...)*
- *Développer de nouvelles prestations de télémédecine en partenariat avec l'HRC (Hôpital Riviera-Chablais), avec des périmètres cliniques simples et fréquents ;*
- *(...) valoriser les compétences médico-soignantes et sociales du PSPE insuffisamment exploitées, par exemple la gestion de la douleur, les plaies, la diététique ou l'accompagnement social ;*
- *Maintenir et optimiser le scanner ; un audit est en cours afin d'améliorer l'expérience des prescripteurs et des patients.*

4. Beaucoup de questions portent sur le devenir du bâtiment actuel :

- Le niveau inférieur sera condamné, pour éviter tout départ de feu et propagation de fumée depuis le bas; seuls des locaux techniques pourront être utilisés, avec accès limité.
- Quant au niveau supérieur, il ne pourra plus du tout accueillir de patients alités, trop difficiles à évacuer en cas d'incendie.
Tous les locaux existants seront dès lors affectés aux services à la population, aux consultations et à l'administration.

5. Quant à l'aspect financier, il s'articule autour de montants très accessibles évalués à ce jour à :

- 3 millions de charges d'investissement
- 2,5 millions de travaux pour le bâtiment actuel

La commission cantonale a d'ailleurs donné un premier préavis favorable lors de sa dernière séance, car ce projet est peu coûteux et le Canton pourrait en assumer les frais ; la prise de

position formelle du Conseil d'Etat devrait être annoncée durant l'automne 2026. Une communication officielle sera faite à la population une fois la décision formelle écrite reçue.

Pour un commissionnaire, cela pourrait être l'occasion de proposer au bureau du Conseil communal et au Municipal en charge d'organiser rapidement un moment de présentation et de discussion au Conseil communal de chacune des trois communes du Pays-d'Enhaut puis aux habitants de la région.

Le bâtiment modulaire sera une structure d'hébergement pour laquelle il existe une base légale qui permet d'y dispenser des prestations financées par la LaMal (loi sur l'assurance maladie)

D'une façon globale, le passage à un système basé sur l'ambulatoire laisse présager des coûts nettement inférieurs en comparaison d'un système hospitalier.

6. La parcelle RF451 dédiée à la nouvelle structure abrite en sous-sol l'hôpital militaire ; cela n'impose cependant aucune mesure particulière lors de la construction si ce n'est de ne pas toucher à l'entrée ou aux systèmes d'aération en place.

De nombreux éléments concernant le fonctionnement du futur PSPE et les intérêts publics ont encore été discutés de façon enrichissante mais, sans rapport direct avec le présent préavis, ils ne sont pas relatés ici.

Après avoir reçu toutes ces informations, la Commission comprend que le PSPE et le Pays-d'Enhaut se trouvent face à une opportunité unique dans le calendrier imparti ; elle est consciente aussi qu'il existe un risque de ne pas voir aboutir le projet, les revers pouvant arriver sans avertissement comme le passé récent nous l'a démontré ; toutefois, si l'on ne saisit pas l'opportunité qui se présente aujourd'hui, la Commission estime que le risque est trop grand pour les habitants de notre région de se retrouver à brève échéance dans un désert de soin et de prises en charge.

En allant de l'avant et en soutenant les efforts colossaux fournis par tous les intervenants du dossier, on donne une chance à la population du Pays-d'Enhaut et à ses hôtes de pouvoir à nouveau ressentir le sentiment de sécurité d'une prise en charge régionale, pour des cas correspondants bien entendu au plateau technique et médical à disposition.

C'est pour cela que la commission recommande au Conseil communal, avec quatre avis favorables et une abstention, d'accepter le présent préavis tel que présenté.

Château-d'Oex, le 23 septembre 2026

Le rapporteur, Anne Isabelle Mottier

